

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013**

Délibération
n° 2013.12.313

**Approbation du pré-
programme
d'aménagement
(habitat et activités
économiques) du
secteur gare**

LE DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **6 décembre 2013**

Secrétaire de séance : Gérard DESAPHY

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Françoise COUTANT, Monique DALLAIS, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Madeleine LABIE à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Rachid RAHMANI à Dominique LASNIER, Frédéric SARDIN à Catherine PEREZ

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Catherine DESCHAMPS par Christophe CHOPINET, André LAMY par Monique DALLAIS

Excusé(s) :

Brigitte BAPTISTE, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2013

**DELIBERATION
N° 2013.12.313**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur BESSE**

APPROBATION DU PRE-PROGRAMME D'AMENAGEMENT (HABITAT ET ACTIVITES ECONOMIQUES) DU SECTEUR GARE

Par délibération n°312 du 12 décembre 2013, le conseil communautaire a décidé d'abroger la délibération approuvant la création de la ZAC Gare et de poursuivre le pré-programme d'aménagement du secteur gare à travers des procédures alternatives permettant la mise en œuvre des objectifs du pré-programme d'aménagement.

Le projet d'aménagement du secteur gare

Le projet d'aménagement du secteur gare est composé de plusieurs opérations, dont :

- **Réalisation d'acquisitions foncières (réserves foncières et foncier opérationnel), des travaux de remise en état du foncier** pour la destination future du foncier (déconstruction, désamiantage...) **et réalisation des mutations foncières** à travers l'action partenariale avec l'EPF de Poitou-Charentes, afin de permettre la mise en œuvre du pré-programme de logement et d'activités économiques sur le périmètre du projet d'aménagement du secteur gare.
- **L'implantation d'activités économiques** (tertiaires, bureaux, hôtels, commerces de proximité...). L'insertion de ces nouveaux pôles d'activités à dominante tertiaire dans ce secteur optimisera l'atout que représentent des équipements moteurs tels la médiathèque l'Alpha et le pôle d'échanges multimodal de la gare, ainsi que les retombées économiques induites pour le quartier renouvelé de la gare d'Angoulême et l'agglomération. Le pré-programme de l'opération d'aménagement prévoit environ 10 000 m² de surface de plancher dédiés à de l'activité économique sur l'îlot Renaudin et entre 10 et 15 000 m² de surface de plancher pour l'îlot « Didelon ».
- **L'implantation d'un pré-programme de logement, dont 25 % de logements sociaux**, principalement situé sur l'îlot Didelon et sur certains biens libres acquis dans le périmètre du secteur gare. Le pré-programme prévoit 5 000 m² de surface de plancher dédiés au logement sur l'îlot Didelon en mixité avec les activités économiques. Le pré-programme de logement permettra de favoriser l'équilibre social de l'habitat au sein de l'agglomération dans une volonté forte de développement durable à travers la dimension environnementale du bâti et de la localisation des logements en cœur d'agglomération à proximité de l'ensemble des ressources et services urbains en conformité avec les orientations décrites dans le futur PLH.
Ce pré-programme mixte activités/logements réparti autour de 10 000 à 15 000 m² de bureaux et 5 000 m² de logements (soit une moyenne d'environ 80 logements) sur l'îlot Didelon, devra donc permettre aussi bien d'engager une reconquête urbaine en insérant cette dynamique de reconversion économique du quartier de l'Houmeau mais aussi une diversité urbaine et fonctionnelle, un cadre de vie de qualité tourné vers les rives de la Charente, tout en respectant les principes du développement durable.
- **L'aménagement des espaces publics et voiries d'intérêt communautaire** du secteur de la gare pour assurer la continuité des aménagements de ce secteur avec les axes de circulation et le pôle d'échanges multimodal de la gare d'Angoulême. Pour rappel, ce volet « aménagement et entretien des voiries indispensables au projet d'aménagement du secteur de la gare » est désormais réalisable par la communauté d'agglomération du

Grand Angoulême hors procédure de ZAC du fait de l'arrêté préfectoral n°2013290-0022 du 17 octobre 2013 qui porte modification des compétences communautaires du GrandAngoulême. Il est également souligné qu'à travers ce même arrêté préfectoral, l'aménagement du Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) de la gare d'Angoulême qui était présent dans le périmètre de la ZAC fait désormais partie d'une compétence statutaire communautaire, et à ce titre, peut être mise en œuvre par la collectivité hors procédure de ZAC mais sur le fondement de la compétence « aménagement du pôle multimodal de la gare d'Angoulême ».

Vu l'arrêté préfectoral du 17 octobre 2013,

Vu la délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2013 d'abrogation de la délibération créant la ZAC Gare,

Je vous propose :

D'APPROUVER les éléments de pré-programme du projet d'aménagement du secteur de la gare, à savoir la réalisation de 20 à 25 000 m² de surfaces de plancher dédiées à des activités économiques et 5 000 m² de surfaces de plancher dédiées au logement dont 25% de logement social.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer et engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

D'IMPUTER les dépenses liées au pré-programme d'aménagement du secteur gare sur l'AP n°14 « secteur gare ».

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 19 décembre 2013	<u>Affiché le :</u> 19 décembre 2013